

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du mardi 5 mai 2026

Le cinq mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal des Enfants d'IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sacha COUSTAROT, petit Maire.

Date de convocation
28 avril 2026

Étaient présents : Elsy ROMAIN, Maxine GUENAICHEAU, Simon BERTHELOT, Sacha COUSTAROT, Yuna GUILLERM

Date d'affichage
6 mai 2026

Étaient excusés : Naël VIOT-GAUDICHEAU, Sixtine MONTAUBAN, Lilian DUPOUY, Hugo CASANAVE

Nombre de
conseillers
En exercice : 9
Présents : 5
Votants : 5

Référents présents : Monique COUMET, Marielle LACOSTE, Brigitte SYLVAIN, Yvan ROMAIN

Présences exceptionnelles : Marc LABAT, Henry COLLET

Avaient donné pouvoir : aucun pouvoir n'a été donné

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Maxine GUENAICHEAU

Ouverture de la séance à 18 heures 00

Secrétaire de séance

L'assemblée étant au complet, il est fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Le Conseil désigne à l'unanimité, **Maxine GUENAICHEAU** secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Présentation d'un nouvel encadrant

Monique présente Yvan Romain, élu au conseil municipal d'Igon en mars dernier, et papa d'Elsy, qui rejoint l'équipe encadrante du CME. L'équipe et les enfants présents souhaitent la Bienvenue à Yvan.

Projet : rencontre intergénérationnelle avec les résidents de l'EHPAD d'Igon

Les résidents ont répondu favorablement au courrier et projet du CME envoyé le mois dernier. Les résidents ont proposé 3 dates dans leur courrier réponse, pour l'accueil du CME. Suite au sondage sur le groupe WhatsApp du CME avec la proposition des 3 dates, la date du **mercredi 27 mai 2026** a obtenu la majorité des voix, cette date est retenue pour la rencontre.

Monique a échangé avec l'animatrice de l'EHPAD, Mme SABLE Anaïs. Celle-ci propose de réaliser un entraînement Frite-Ball avec les résidents qui participent à des olympiades inter-EHPAD le lendemain, 28 mai.

Dans le courrier, l'heure de la rencontre est fixée à 15h. Lors de cette rencontre, les enfants sont invités à partager un goûter.

Sacha se charge d'appeler l'animatrice pour apporter quelques précisions : faut-il apporter un goûter ? des jeux de société ? Combien de temps durera la rencontre ? Il devra également leur communiquer le nombre de jeunes et d'accompagnants qui seront présents lors de la visite : 9 jeunes et 4 accompagnants

Le CME décide de fixer le RDV à 14h55 sur parking du Cimetière le 27 mai.
Tous les jeunes, et tous les encadrants seront présents.

Sacha devra communiquer les informations obtenues sur le groupe WhatsApp du CME.

Projet ; Plantations dans les jardinières de la commune

L'employé communal en accord avec Monique et Henry (Collet) propose au CME de se charger de rafraîchir les 9 grandes jardinières installées dans la commune, en y plantant de nouvelles plantes.

Les jeunes acceptent cette proposition.

Les enfants du CME doivent repérer les 9 jardinières.

Henry précise qu'il est impératif de respecter la saison des plantations, il faut les réaliser rapidement ce mois de mai. Le mercredi 13 mai ou le mercredi 20 mai sont proposés. Le 13 mai semble la date la plus propice pour planter. Monique se charge d'envoyer un message sur le groupe WhatsApp du CME pour confirmer cette date. (*à confirmer car les plantes devront être disponibles chez le fournisseur avant le 13 mai*)

Divers :

- Henry propose de chercher un endroit pour installer un récupérateur d'eau, très utile pour arroser les jardinières l'été. Henry a quelques idées à soumettre au CME, concernant le lieu et l'embellissement de l'endroit où pourrait être posé le récupérateur d'eau, cette proposition pourrait être le prochain projet du CME. Un récupérateur est déjà en place derrière la mairie, il propose au CME d'aller voir ultérieurement son installation.
- Date de la prochaine réunion du conseil, **mardi 16 juin 2026 à 18h00** à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h45

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A IGON, le 06/05/2026

Sacha COUSTAROT,

Petit Maire

